

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
28e séance
tenue le
vendredi 5 novembre 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 28e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Autriche)

puis : M. DARWISH (Égypte)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

- a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES
- b) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE DES CONTRIBUTIONS
- c) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- d) CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE DES PLACEMENTS
- e) NOMINATION DE MEMBRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES
- f) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POINT 126 DE L'ORDRE DU JOUR : REGIME COMMUN DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.28
15 avril 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Chapitre 10. Afrique : Nouvel ordre du jour pour le développement (suite)

Chapitre 11A. Commerce et développement (suite)

Chapitre 11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC (suite)

Chapitre 12. Environnement (suite)

Chapitre 13. Etablissements humains (suite)

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/54/101/Rev.1; A/C.5/54/5)

1. La PRESIDENTE dit que, comme indiqué dans le document A/54/101/Rev.1, le mandat de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) doit expirer le 31 décembre 1999. Le document A/C.5/54/5 contient les noms de cinq personnes désignées par les gouvernements de leurs pays respectifs pour pourvoir les sièges devenus vacants. Comme le nombre de candidats des quatre groupes régionaux, à savoir le Groupe des Etats d'Afrique, le Groupe des Etats d'Europe orientale, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats est égal au nombre de sièges vacants correspondant à chaque groupe, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de nommer les cinq candidats présentés par leurs groupes régionaux respectifs au Comité consultatif pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2000.

2. Il est recommandé de nommer M. Biraud (France), Mme Goicochea Estenoz (Cuba), M. Kuznetsov (Fédération de Russie), Mme Shearouse (Etats-Unis d'Amérique) et M. Tchoungui (Cameroun) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

b) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (A/54/102; A/C.5/54/6)

3. La PRESIDENTE appelle l'attention de la Commission sur le fait que, comme indiqué dans le document A/54/102, le mandat de six membres du Comité des contributions doit expirer le 31 décembre 1999. Le document A/C.5/54/6 contient les noms de cinq personnes désignées par les gouvernements de leurs pays respectifs pour pourvoir les sièges devenus vacants. Comme le nombre de candidats des quatre groupes régionaux, à savoir le Groupe des Etats d'Asie, le Groupe des Etats d'Europe orientale, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats est égal au nombre de sièges vacants correspondant à chaque groupe, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de nommer ou de reconduire les six candidats présentés par leurs groupes régionaux respectifs au Comité des contributions pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2000.

4. Il est recommandé de nommer M. Gurgel de Alencar Netto (Brésil), M. Ju Kuilin (Chine), M. Mareyev (Fédération de Russie), M. Marron (Espagne), M. Park Hae-yun (République de Corée) et M. Sessi (Italie) au Comité des contributions.

c) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (A/54/103; A/C.5/54/7)

5. La PRESIDENTE appelle l'attention de la Commission sur les documents A/54/103 et A/C.5/54/7, dans lesquels le Secrétaire général informe l'Assemblée générale de la nécessité de nommer un Vérificateur général des comptes (ou un

/...

fonctionnaire occupant les mêmes fonctions) d'un Etat Membre pour pourvoir le siège qui deviendra vacant le 1er juillet 2000 au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ainsi que de la proposition, par le Gouvernement sud-africain, de la candidature du Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine. Comme un seul candidat a été proposé, la Président considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de nommer le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine au Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans commençant le 1er juillet 2000.

6. Il est recommandé de nommer le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

d) CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE DES PLACEMENTS
(A/54/104; A/C.5/54/8)

7. La PRESIDENTE dit que, comme indiqué dans le document A/54/104, le mandat de trois membres du Comité des placements doit expirer le 31 décembre 1999, et elle appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/54/8, dans lequel le Secrétaire propose à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction dans leurs mandats des trois personnes qu'il a désignées pour pourvoir les sièges ainsi devenus vacants. Comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges vacants, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction dans leurs fonctions au Comité des placements des trois personnes désignées par le Secrétaire général, pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2000.

8. Il est recommandé de reconduire dans leurs fonctions au Comité des placements Mme Bovich (Etats-Unis d'Amérique), M. Ohta (Japon) et M. Stormonth Darling (Royaume-Uni).

e) NOMINATION DE MEMBRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES
(A/54/105; A/C.5/54/9)

9. La PRESIDENTE rappelle que, comme indiqué dans le document A/54/105, le mandat de deux membres du Tribunal administratif des Nations Unies doit expirer le 31 décembre 1999. Le document A/C.5/54/9 contient les noms de deux personnes proposées par les gouvernements de leurs pays respectifs pour pourvoir les sièges ainsi devenus vacants. Comme le nombre candidats est égal au nombre de sièges vacants, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de reconduire dans leurs fonctions au Tribunal administratif des Nations Unies les deux candidats proposés, pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2000.

10. Il est recommandé de reconduire dans leurs fonctions au Tribunal administratif des Nations Unies M. Barboza (Argentine) et M. Gabay (Israël).

f) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/53/112; A/C.5/54/10)

11. La PRESIDENTE appelle l'attention de la Commission sur les documents A/53/112 et A/C.5/54/10, dans lesquels le Secrétaire général informe l'Assemblée générale de la démission de M. Hidayat (Indonésie) du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et de la présentation de la

candidature de M. Sial (Pakistan) pour le reste du mandat restant à courir de M. Hidayat. Comme il n'y a pas d'autre candidat, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale de nommer M. Sial au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2000.

12. Il est recommandé de nommer M. Sial (Pakistan) au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

POINT 126 DE L'ORDRE DU JOUR : REGIME COMMUN DES NATIONS UNIES (suite)

13. M. FAREED (Directeur du Bureau des affaires interorganisations) rappelle qu'il a été demandé au Secrétariat de préparer des réponses écrites aux questions posées par les délégations pendant le débat général de la Commission sur le point à l'examen. Le document qui sera distribué porte sur l'étude proposée de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), explique le but de l'étude, le mandat du groupe qui en sera chargé et les critères de sélection des membres du groupe. Conformément à la pratique établie, le Secrétariat établira un état des incidences financières de l'étude. D'utiles informations de caractère général figurent dans le document ACC/1995/23, dans lequel le Comité administratif de coordination (CAC) souligne la nécessité de renforcer le régime commun. Il ne faut pas perdre de vue, à cet égard, que l'étude sera orientée vers l'avenir et n'est pas censée être une inspection de la CFPI.

14. M. CORELL (Secrétaire général adjoint, Conseiller juridique) dit avoir pris note des préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations touchant l'amendement qu'il était proposé d'apporter au Statut de la CFPI pour permettre à la Commission et aux organisations participantes de solliciter l'avis d'un groupe consultatif spécial sur la légalité des décisions prises sur des recommandations formulées par la Commission. Il tient à les rassurer sur ce point : l'amendement proposé n'est pas censé être une critique de la CFPI. Toutefois, l'annulation des décisions de la Commission par les Tribunaux administratifs peut causer beaucoup de travail et des dépenses considérables. Les conseillers juridiques du système des Nations Unies, après avoir étudié la question, sont parvenus à la conclusion que la création de groupes consultatifs constituerait le meilleur moyen de résoudre ce problème. Les avis consultatifs des groupes, qui comprendraient des juges du Tribunal administratif des Nations Unies et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, sans lier les tribunaux administratifs, constitueraient néanmoins des indications faisant autorité touchant la légalité des décisions de la Commission. Les incidences financières de cette proposition seraient minimes étant donné que les groupes ne se réuniraient qu'à titre exceptionnel. M. Corell croit savoir que la CFPI, qui était initialement contre l'amendement qu'il était proposé d'apporter à son Statut, a depuis lors adopté une position plus positive.

15. M. BEL HADJ AMOR (Président de la Commission de la fonction publique internationale) déclare que les vues de la Commission touchant la création de groupes consultatifs sont clairement exposées dans son rapport (A/54/30) et demeurent inchangées. La CFPI considère que les groupes consultatifs n'auraient pas d'utilité.

/...

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite) (A/54/6/Rev.1, A/54/7 et A/54/16)

Première lecture (suite)

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales (suite)

Chapitre 10. Afrique : Nouvel ordre du jour pour le développement (suite)

Chapitre 11A. Commerce et développement (suite)

16. M. DEN HARTOG (Brésil), se référant au chapitre 9 du projet de budget-programme, se dit préoccupé par la baisse des ressources extrabudgétaires disponibles pour le financement des activités de développement dans les domaines économique et social et demande aux donateurs de continuer à appuyer ces activités. Les aspects du projet de budget qui concernent les programmes sont néanmoins satisfaisants, et il suffira d'apporter quelques modifications mineures à l'explication des programmes.

17. La délégation brésilienne espère que la diminution du nombre de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires au titre du chapitre 9 ne compromettra pas l'exécution des activités décidées par l'Assemblée générale. Le Secrétariat devrait redoubler d'efforts pour ramener la proportion de postes vacants dans la catégorie des administrateurs au niveau convenu. La précarité du mécanisme de financement des activités du Bureau des affaires interorganisations est une autre source d'inquiétude pour la délégation brésilienne.

18. Le Brésil partage l'avis du Secrétariat selon lequel la participation croissante des organisations non gouvernementales aux activités du système des Nations Unies justifie une augmentation des ressources allouées au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. Il appuie également les observations du Comité consultatif touchant la nécessité de faire participer davantage les organes intergouvernementaux à la formulation des programmes de travail, particulièrement dans le domaine des publications.

19. Se référant au chapitre 11A, M. Den Hartog relève que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a joué un rôle inappréciable lors des précédentes séries de négociations commerciales multilatérales et a maintenant entrepris d'axer ses activités sur des programmes spéciaux en faveur des pays les moins avancés, de l'Afrique et des petits Etats insulaires en développement, sur le transfert de technologies et sur les investissements dans les pays en développement. La CNUCED a beaucoup contribué aussi à l'analyse de la crise économique et financière internationale et a aidé les pays en développement à mieux comprendre les complexités et les incidences de la mondialisation de l'économie et à formuler des politiques et des stratégies plus efficaces aux échelons national et international afin de faire face à ce phénomène. De plus, le programme de travail de la CNUCED est tout à fait conforme au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1), qui constitue le cadre du projet de budget à l'examen.

20. La délégation brésilienne souscrit aux conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) touchant le chapitre 11A ainsi

/...

qu'aux observations formulées à ce sujet par le Comité consultatif. Comme son programme de travail est extrêmement chargé, les crédits qu'il est proposé d'allouer à la CNUCED ne paraissent pas suffisants. L'organisation devrait par conséquent conserver par devers elle les économies éventuellement réalisées.

21. N. NEE (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis est déçue par les performances de la CNUCED et en particulier par les défaillances qui caractérisent sa gestion et par l'absence d'obligations redditionnelles de ses dirigeants. Il faudra qu'il soit remédié à ces carences fondamentales avant que les Etats-Unis puissent envisager d'appuyer l'ouverture de quelconques crédits additionnels au titre du chapitre 11A.

22. M. BURTON (Canada) souhaiterait savoir dans quelle mesure le centre de conférences des Nations Unies à Bangkok sera utilisé pour la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir à Bangkok au début de l'an 2000. S'agissant des crédits demandés au titre de l'appui aux programmes, il conviendrait d'avoir une ventilation des résultats attendus des services d'appui destinés à des organes intergouvernementaux et des services administratifs d'appui ainsi qu'une explication du lien existant entre les services administratifs d'appui visés au paragraphe 11A.80 b) du chapitre 11A et les services administratifs d'appui prévus aux chapitres 27A, 27B, 27C et 27E. Ces derniers chapitres représentent tous d'importants postes de dépenses, et la délégation canadienne se demande s'il n'y a peut-être pas quelques doubles emplois.

23. M. KONDO (Japon), se référant au chapitre 11A du projet de budget-programme, déclare que le secrétariat de la CNUCED devrait être renforcé grâce à une réallocation des ressources existantes parallèlement à un resserrement de l'obligation redditionnelle des directeurs de programmes. Etant donné la diminution générale des ressources disponibles aux fins des programmes, la délégation japonaise éprouve des doutes concernant la proposition de créer un poste supplémentaire dans la catégorie des agents des services généraux au Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED. Elle est préoccupée aussi par la proposition tendant à transférer au programme 2 un poste P-5 du sous-programme 3, ce qui devrait se traduire par une charge de travail accrue du fait de la poursuite des préparatifs de la prochaine série de négociations commerciales mondiales. En outre, la délégation japonaise doute qu'il soit utile de produire des matériels coûteux comme des films dans le contexte des préparatifs de la dixième session de la Conférence. Il serait sans doute plus efficace et plus économique d'utiliser les pages d'accueil sur le Web, qui peuvent être déchargées et consultées dans des régions n'ayant qu'un accès limité à Internet. Enfin, étant donné les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays en développement géographiquement désavantagés, le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires devrait être renforcé au moyen des ressources économisées pendant l'exercice biennal en cours ou grâce à une réduction des dépenses afférentes à d'autres sous-programmes.

24. M. EL GHAZALI (Soudan) dit que sa délégation appuie les déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que par le représentant du Bangladesh, Coordonnateur des pays les moins avancés, touchant l'appui accru qui devrait être accordé aux programmes de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés. Il est essentiel que la CNUCED dispose des

/...

ressources nécessaires pour continuer à fournir sa précieuse assistance aux pays en développement, comme le Soudan, qui souhaitent entrer à l'Organisation mondiale du commerce.

25. M. EL GAMMAL (Egypte), après avoir appuyé la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que l'oeuvre menée par la CNUCED en Afrique est extrêmement utile mais que des ressources financières et humaines correspondantes ne lui ont pas été allouées à cette fin. La délégation égyptienne craint que toute réduction du budget de la CNUCED n'affecte sa capacité de s'acquitter de son mandat; en fait, sa participation au Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pendant les années 90 a déjà été réduite. Aussi la délégation égyptienne appuie-t-elle l'appel lancé par le Groupe des 77 et de la Chine tendant à ce que la responsabilité du Programme spécial pour les pays africains soit à nouveau confiée à la CNUCED et à ce que celle-ci se voit allouer des ressources financières et humaines suffisantes.

26. M. GETACHEW (Ethiopie), se référant au chapitre 11A du projet de budget-programme, déclare que l'augmentation symbolique de 0,4 % du budget ordinaire de la CNUCED est insuffisante si l'on considère les services que cette organisation est censée fournir aux pays en développement, et surtout aux pays d'Afrique. La délégation éthiopienne partage l'avis du Comité consultatif selon lequel la capacité du Bureau du Coordonnateur spécial de coordonner les activités et programmes des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires est une question qui n'a pas été réglée de manière satisfaisante. Elle est préoccupée par le mécanisme de suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir en 2001, et en particulier par les activités préparatoires, et elle souhaiterait avoir un complément d'informations sur le mécanisme proposé. La persistance d'une proportion élevée de postes vacants à la CNUCED est une autre source de préoccupation. C'est en fait dans ce contexte qu'il faut replacer la question de l'utilisation de consultants.

27. Mme SUN MINGIN (Chine) dit que la délégation chinoise attache la plus haute importance aux activités de la CNUCED, qui est l'instance essentiellement responsable, au sein du système des Nations Unies, d'intégrer les questions liées au développement et les questions connexes dans les domaines des échanges, du financement, de la technologie, des investissements et du développement durable. Elle appuie par conséquent la recommandation formulée par le CPC dans le chapitre 11A du projet de budget-programme et espère que des ressources suffisantes seront dégagées pour que lesdites recommandations puissent être appliquées. La délégation chinoise est cependant préoccupée par le montant des ressources demandées pour le recrutement d'experts et de consultants ainsi que par la proportion élevée de postes vacants à la CNUCED. Elle souhaiterait avoir des éclaircissements du Secrétariat à ce sujet.

28. M. MOORE (Bahamas), parlant au nom de l'Alliance des petits insulaire et se référant au chapitre 11A du projet de budget-programme, déclare que les activités de la CNUCED revêtent la plus haute importance pour les pays en développement en général et pour les petits Etats insulaires en développement en particulier. Etant l'instance du système des Nations Unies chargée d'intégrer les questions liées au développement et les questions connexes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, des investissements et du

/...

développement durable, la CNUCED a fourni aux pays en développement un appui précieux grâce aux analyses critiques qu'elle a réalisées dans des domaines clefs du développement et leur a fourni aussi une coopération technique extrêmement nécessaire. En particulier, la CNUCED fournit une aide aux petits Etats en développement insulaires dans des domaines comme la facilitation des échanges et l'accès aux marchés, la diversification, les négociations commerciales multilatérales, le règlement des différends commerciaux et l'intégration au système commercial multilatéral.

29. Aussi l'Alliance des petits Etats insulaires est-elle profondément préoccupée par la baisse des ressources qu'il est proposé d'allouer aux activités en faveur de ces pays. Si des compressions d'effectifs sans précédent ont été opérées au niveau de la CNUCED dans son ensemble, ce sont les activités en faveur des petits Etats insulaires en développement qui ont été les plus sérieusement affectées. Etant donné la rapidité du mouvement de mondialisation, les perspectives de développement des petits Etats insulaires en développement dépendent directement de la nature de l'appui qu'il pourront attendre de la CNUCED. Aussi la Commission a-t-elle le devoir et la responsabilité de mettre à la disposition du Bureau du Coordonnateur spécial des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses activités.

30. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) dit que sa délégation, considérant le rôle critique que joue la CNUCED et l'importance que l'Assemblée générale a attachée aux activités de cette organisation, est préoccupée par la modicité des ressources allouées aux activités prévues par le chapitre 11A du projet de budget-programme. A ce propos, elle se demande si le programme de travail de la CNUCED a été examiné par le Conseil du commerce et du développement.

31. Par ailleurs, la délégation cubaine souhaiterait savoir quels ont été les critères appliqués pour déterminer le nombre des réunions d'experts visées au paragraphe 11A.14 du projet de budget-programme, pourquoi les frais de voyages du Secrétaire général de la CNUCED n'ont pas été inclus au chapitre premier; quelle est la raison de la réduction proposée aux frais de voyages pour l'exercice biennal 2000-2001, la diminution de 32 800 dollars des frais généraux de fonctionnement affectera la préparation de la dixième session de la Conférence; et pourquoi une telle réduction a été proposée.

32. Certaines des allocations de crédits à l'intérieur des différents sous-programmes ne sont pas conformes au mandat qui a été confié à la CNUCED. En outre, l'on ne dispose pas d'informations sur les ressources qu'il a été proposé d'allouer à la coopération Sud-Sud, qui est l'un des objectifs fondamentaux du programme de travail de la CNUCED. S'agissant du sous-programme 5, la délégation cubaine est préoccupée par la modicité des ressources allouées aux activités en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires. Enfin, contrairement à ce qui était prévu dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001, il n'a pas été proposé de créer de postes supplémentaires pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

33. M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom des Etats membres du Traité de coopération de l'Afrique de l'Est - Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie - dit que les délégations de ces trois pays s'associent à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la

/...

Chine et tiennent à réaffirmer l'importance qu'elles attachent au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires. La dotation en personnel de ce Bureau est manifestement insuffisante : ses dix administrateurs doivent s'occuper de 95 Etats qui dépendent tous du Bureau pour qu'il défende leurs intérêts. Abstraction même des activités de fond, le personnel est noyé par le volume du travail administratif. En outre, sept seulement des postes d'administrateur sont pourvus. Pour pouvoir fonctionner efficacement, le Bureau devrait être doté d'au moins 20 postes de la catégorie des administrateurs.

34. L'idée selon laquelle les pays les moins avancés constituent un problème multisectoriel n'a rien donné; le Bureau, par exemple, a eu peine à convaincre les divisions de la CNUCED d'entreprendre des activités qui sont prioritaires pour lesdits pays. Une coordination est impossible sans personnel compétent, et dix postes supplémentaires devraient être créés pour permettre au Bureau de coordonner les activités réalisées au sein de la CNUCED. Le projet de budget présenté par le Secrétariat ne reflète pas les besoins du Bureau ni les suggestions formulées par les missions basées à Genève.

35. Les activités de fond dont doit s'acquitter le Bureau constituent une entreprise majeure. En 1990, la Division des pays les moins avancés de la CNUCED comportait 38 postes d'administrateurs tandis qu'il n'y en a plus que dix à l'heure actuelle. M. Yussuf se demande comment ils peuvent travailler à l'organisation de la dixième session de la Conférence tout en s'acquittant de leurs attributions normales. A tout le moins, les crédits demandés dans le projet de budget devraient être doublés.

36. M. CHANDRA (Inde) dit que sa délégation s'associe aux différentes déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appuie les observations et recommandations du CCQAB et du CPC.

37. Se référant au chapitre 10 du projet de budget-programme, M. Chandra fait valoir que les meilleures intentions en ce qui concerne le développement économique de l'Afrique resteront sans effet si elles ne vont pas de pair avec la mobilisation de ressources adéquates. Les besoins de financement extérieur de l'Afrique ont été estimés à 30 milliards de dollars pour 1992, avec une augmentation annuelle d'au moins 4 %. Aujourd'hui, ces besoins sont bien plus grands mais les apports de capitaux ne cessent de se contracter. Le transfert de ressources de l'Afrique à l'étranger est aujourd'hui estimé à 25 % de l'épargne intérieure. La délégation indienne relève que le système des Nations Unies a réussi à mieux coordonner la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour pour le développement, mais cette coordination est inutile à un moment où, de plus en plus, les donateurs agissent de manière unilatérale. Aussi faut-il accorder la plus haute priorité à la question d'importance capitale, qui est d'assurer une pleine implication dans les projets de développement grâce à une réelle participation de tous les bénéficiaires. Les propositions formulées par les pays d'Afrique, telles qu'elles sont reflétées dans le projet de budget-programme, devraient être appuyées grâce à l'allocation de ressources financières et humaines accrues.

38. M. DAKA (Zambie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par la délégation du Bangladesh au nom des pays les moins avancés et par celle de la

République populaire démocratique lao au nom des pays sans littoral. La situation au Bureau du Coordonnateur spécial est parfaitement claire : étant donné la charge de travail à laquelle il doit faire face, sa dotation en personnel devrait être renforcée.

39. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le projet de budget pour la CNUCED fait apparaître une croissance des ressources réelles de 0,4 %, soit un taux légèrement plus élevé que pour le budget dans son ensemble. Nombre d'orateurs ont été d'avis que les crédits demandés sont insuffisants. En fait, le niveau des ressources réelles est presque identique à celui de l'exercice biennal en cours, pendant lequel 43 postes ont été supprimés. Les décisions prises à la neuvième session de la Conférence ont débouché sur une restructuration de ses activités et du tableau d'effectifs en 1996-1997, les réductions correspondantes intervenant en 1998-1999. Le rapport sur l'exécution du budget pendant l'ensemble de l'exercice biennal n'est pas encore disponible, mais il est clair qu'il n'a pas été affecté à certains sous-programmes, et en particulier au sous-programme 5, les ressources que justifierait leur importance. L'Assemblée générale voudra peut-être, après avoir examiné le budget, formuler une observation en ce sens à l'intention de la dixième session de la Conférence.

40. Le chapitre 11A ne prévoit pas de suppression de poste en tant que telle. La dotation en personnel du Bureau du Coordonnateur spécial sera identique à celle de l'exercice biennal en cours, mais il est vrai que la proportion des postes vacants à la CNUCED est relativement élevée dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Les consultants et experts ne sont pas recrutés pour pourvoir des postes vacants mais seulement pour compléter le personnel permanent; ils ne peuvent pas remédier à des carences structurelles.

41. S'agissant de l'utilisation faite des économies réalisées, M. Sach rappelle qu'à la fin de l'exercice biennal 1996-1997, l'Assemblée générale a décidé spécialement qu'environ 5 millions de dollars d'économies seraient mis à la disposition de la CNUCED pour l'exercice biennal en cours afin de renforcer son programme de travail. Le rapport à ce sujet, qui doit être distribué dans quelques jours, montrera que, sur ce montant, il a été utilisé 3,8 millions de dollars. Cet arrangement a été un cas exceptionnel visant à faire face aux besoins particuliers de la CNUCED. Si, comme quelques délégations l'ont suggéré, les économies réalisées pendant l'exercice biennal en cours devaient être utilisées de la même façon, l'Assemblée générale devrait à nouveau prendre des dispositions spécifiques. En outre, les activités ainsi financées sont des activités à court terme et une telle solution, dans ce cas également, ne peut pas remédier à des carences structurelles.

42. La nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour couvrir les frais de voyages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la dixième session de la Conférence n'est pas contestée. Il a été décidé d'imputer ces frais, comme dans d'autres cas semblables, au chapitre du budget concernant la CNUCED. La Conférence sur les pratiques commerciales restrictives est organisée par le secrétariat de la CNUCED sur la base de l'examen des arrangements envisagés par le Conseil du commerce et du développement. De plus, le programme de travail visé au chapitre 11A a été revu par le Groupe de travail du budget-programme et du plan à moyen terme de la CNUCED avant d'être soumis à

l'approbation du Conseil. Le programme de travail a été préparé conformément aux directives budgétaires établies par l'Assemblée générale.

43. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit se tenir à Bangkok sur l'invitation du Gouvernement thaïlandais et les ressources et installations utilisées à cette occasion seront celles fournies par le gouvernement et par la CESAP.

44. En ce qui concerne la ventilation des dépenses d'appui aux programmes figurant au paragraphe 11A.80 et au tableau 11A.7, M. Sach dit qu'il faut être prudent dans toute comparaison des chiffres relatifs à l'appui aux programmes figurant dans les différents chapitres du budget car les différentes unités n'ont pas toutes les mêmes structures. A la CNUCED, l'appui aux programmes comprend, outre des services purement administratifs, des services dans d'autres domaines qui, dans d'autres chapitres du budget, auraient été imputés à la direction exécutive et à la gestion. M. Sach essaiera de fournir la décomposition demandée des éléments d'appui aux organes intergouvernementaux et d'appui administratif, bien que cela soit difficile car, pour décomposer les services fournis par une unité administrative, il faut procéder à une appréciation parfois subjective quant à la façon dont le temps du personnel doit être affecté aux différentes activités.

45. M. Sach répondra, lors de consultations officieuses, à plusieurs des questions détaillées qui ont été posées au sujet de paragraphes et de tableaux spécifiques du projet.

46. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) ne voit toujours pas pour quelle raison les frais de voyages du Secrétaire général ont été imputés au chapitre 11A plutôt qu'au chapitre premier. Peut-être des éclaircissements plus détaillés pourront-ils être fournis ultérieurement. La délégation cubaine a pris note des observations faites par le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget au sujet de la Conférence sur les pratiques commerciales restrictives mais souhaiterait qu'il confirme que le Conseil du commerce et du développement a effectivement approuvé les propositions du Groupe de travail. Le projet de budget-programme ne dit nulle part quelles seront les activités du Secrétariat dans le contexte de cette conférence, et cette question doit être examinée plus avant.

47. Mme Buergo Rodriguez espère que le rapport sur l'utilisation des économies réalisées lors d'exercices biennaux antérieurs sera examiné dans le cadre de l'examen formel du chapitre 11A du projet de budget par la Cinquième Commission.

48. La délégation cubaine s'intéresse tout particulièrement au sous-programme 5 et souhaiterait que le Secrétariat indique avec précision quelles seront les ressources utilisées pour financer les activités en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et insulaires.

49. Les préoccupations formulées par la délégation cubaine touchant les critères applicables à la redistribution des postes et à la rédaction des définitions d'emplois valent tout autant pour la CNUCED. Les informations demandées devraient être données dans les réponses écrites du Secrétariat.

50. La PRESIDENTE considère que la Commission a ainsi achevé son examen en première lecture du chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et souhaite que ce chapitre continue d'être débattu lors de consultations officielles.

51. Il en est ainsi décidé.

52. M. Darwish (Egypte), Vice-Président, prend la présidence.

Chapitre 11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC (suite)
(A/53/7/Add.15 et A/54/127)

53. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner le chapitre 11B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

54. M. TOMMO MONTHE (Président du Comité du programme et de la coordination) fait savoir que le chapitre 11B a causé de sérieuses difficultés au CPC. A sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a demandé qu'il lui soit directement soumis à sa session en cours un programme détaillé pour le Centre du commerce international. En conséquence, le CPC n'a pas pu examiner la partie explicative du programme ni formuler de recommandations à l'intention de la Cinquième Commission.

55. M. MOKTEFI (Algérie) dit que sa délégation appuie, en principe, les activités du Centre du commerce international, dont le mandat revêt une grande importance pour les pays en développement. Elle regrette que le CPC n'ait pas pu formuler d'observations concernant la partie explicative du programme figurant au chapitre 11B. Le Comité consultatif a noté dans son rapport que la procédure qu'il avait recommandée n'avait pas été respectée. M. Moktefi souhaiterait avoir une explication sur ce point.

56. M. DAMICO (Brésil) souhaiterait lui aussi avoir une explication des raisons pour lesquelles la procédure recommandée n'a pas été suivie. Il appuie les activités menées par le CCI pour renforcer les capacités du secteur des entreprises dans les pays en développement, et en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en transition. Il est préoccupé par l'augmentation modeste en termes réels - 1,4 % - des ressources demandées pour l'exercice biennal à venir et demande au Secrétariat de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du CCI.

57. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) souhaiterait avoir des détails sur les difficultés qui ont empêché le Comité du programme et de la coordination d'examiner le chapitre 11B et de soumettre des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale. Elle est inquiète de constater que la procédure suivie pour préparer le projet de chapitre 11B du budget n'a pas été conforme aux recommandations du Comité consultatif approuvées par l'Assemblée générale et que le projet n'a pas été fondé sur le plan général mais l'a précédé (A/54/7, par. IV.60). Le Secrétariat devrait fournir un complément d'information pour élucider la situation. La délégation cubaine attache une importance particulière aux activités de l'Organisation dans le domaine du commerce, y compris celles prévues par le chapitre 11B.

58. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) explique que l'Assemblée générale a récemment décidé des nouveaux arrangements qui seraient suivis en ce qui concerne l'OMC pour l'exercice biennal 2000-2001. Ces arrangements ont été mis au point car l'OMC souhaite exercer pleinement ses droits en tant qu'une des organisations dont relève le CCI. Les arrangements en question concernent l'ordre dans lequel le plan général du budget et le projet de budget doivent être préparés et examinés par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Etant donné les délais très brefs dans lesquels doit être élaboré le projet de budget-programme, aucun accord n'est intervenu avec l'OMC concernant le cadre général du budget du CCI avant l'élaboration de l'avant-projet de budget-programme pour 2000-2001. Comme indiqué au paragraphe 11B.5 du projet de budget-programme [A/54/6 (Vol. II)], il est demandé, à ce stade, de maintenir la base de ressources existante, l'intention étant simplement de mettre en réserve les fonds nécessaires en attendant l'élaboration d'un projet de budget détaillé qui serait soumis au Comité consultatif à sa prochaine session. Un accord est par la suite intervenu avec l'OMC concernant le plan général du budget du CCI, après quoi il a été entrepris d'élaborer un projet de budget détaillé. Ce projet, à son tour, a pour l'essentiel fait l'objet d'un accord, à l'exception de quelques éléments mineurs qui doivent être réglés prochainement. Lorsque le projet de budget détaillé aura été élaboré, il sera présenté comme à l'accoutumée et comportera des détails sur les programmes et les produits ainsi qu'une décomposition des objets de dépenses.

59. M. MOKTEFI (Algérie) dit que sa délégation a souscrit aux nouveaux arrangements administratifs approuvés par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B étant entendu que leur application n'aurait pas de conséquences négatives. Il regrette la situation actuelle et espère que le projet de budget détaillé sera présenté dès que possible.

60. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) s'associe aux observations formulées par le représentant de l'Algérie et demande à quelle date le nouveau projet de budget concernant le chapitre 11B sera soumis à l'Assemblée générale.

61. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) explique que le document sera probablement élaboré, traduit et publié à la mi-novembre.

62. Le PRESIDENT suggère à la Commission de suspendre son examen du chapitre 11B jusqu'à ce que la documentation pertinente lui ait été présentée.

63. Il en est ainsi décidé.

Chapitre 12. Environnement (suite)

Chapitre 13. Etablissements humains (suite)

64. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner les chapitres 12 et 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. A ce propos, il appelle l'attention de la Commission sur les recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant au paragraphe 235 et aux paragraphes 247 à 249 respectivement de son rapport (A/54/16).

65. M. TOMMO MONTHE (Président du Comité du programme et de la coordination) explique que la présentation du chapitre 12 ne correspond pas tout à fait à celle des autres chapitres du projet de budget-programme et qu'il n'a pas été fourni de décomposition des ressources par sous-programme. De plus, conformément aux Règlement et règles régissant la planification du programme, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de remanier la partie explicative du chapitre 12 pour l'aligner sur la présentation standard des autres chapitres du projet de budget et de faire en sorte que l'explication révisée soit soumise à l'Assemblée générale à sa session en cours.

66. La partie explicative révisée du chapitre 12 du projet de budget (A/C.5/54/20) a été distribuée à la Cinquième Commission, mais sans les observations du Comité du programme et de la coordination. La Commission devra par conséquent évaluer cette nouvelle partie révisée à la lumière des critères appliqués par ce dernier, à savoir l'application du Règlement et des règles susmentionnés, la cohérence avec le plan à moyen terme et avec les autres décisions pertinentes des organes délibérants, et la concision, la clarté et la précision du texte.

67. M. BARNWELL (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme l'importance de la Déclaration de Nairobi et l'appui du Groupe au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant que principal organe du système des Nations Unies chargé des questions environnementales. Il réaffirme en outre son plein appui au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), lequel, comme le PNUE, a son siège à Nairobi. Des ressources adéquates doivent être dégagées pour poursuivre le processus de revitalisation du Centre, et la question des peuplements ruraux devrait être incorporée à son programme de travail.

68. A leur vingt-troisième Réunion ministérielle annuelle, tenue le 24 septembre 1999, les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine ont pris note avec satisfaction de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 53/242, qui présente une grande importance pour la réforme du système des Nations Unies dans les domaines de l'environnement et des établissements humains. Les Ministres ont demandé que cette résolution soit appliquée efficacement et rapidement en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. L'insuffisance du financement mis à la disposition de ces institutions à un moment où les ressources extrabudgétaires sont en baisse est un motif de profonde préoccupation. Il importe de doter ces deux institutions de ressources financières suffisantes, stables et prévisibles pour leur permettre de s'acquitter des activités qu'il leur a été demandé de mettre en oeuvre. Enfin, le Directeur exécutif du Centre devrait être nommé immédiatement, au niveau de Secrétaire général adjoint, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

69. M. OWADE (Kenya) appuie pleinement la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il est déçu par le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), qui est bien inférieur à celui des crédits ouverts pour les autres Offices des Nations Unies. M. Owade souhaiterait savoir pourquoi il n'a pas été tenu compte

de l'appel lancé par le Conseil d'administration du PNUE tendant à ce que les crédits alloués à l'ONUN au titre du budget ordinaire soient considérablement accrues. Près de 90 % des besoins financiers du PNUE doivent être couverts au moyen de ressources extrabudgétaires. Il est néanmoins impératif d'assurer la prévisibilité et la stabilité du financement du Programme. Les activités qu'il mène pour appuyer le transfert de technologies et la formulation de politiques dans le domaine complexe de l'interaction entre le commerce, l'environnement et le développement doivent continuer à être renforcées, et le rôle que joue le PNUE en mobilisant et en coordonnant l'intervention lorsqu'il surgit une situation environnementale d'urgence, conformément à Action 21, revêtent une importance capitale.

70. M. Owade se demande si l'adoption par le PNUE d'un programme de travail axé sur des résultats et fondé sur des indicateurs de performance n'est pas prématuré si l'on considère que l'Assemblée générale n'est pas encore parvenue à un consensus à ce sujet. On peut également se demander pourquoi les postes de directeurs régionaux du PNUE sont déclassés du fait que l'organisation serait "pléthorique au sommet", tandis que de telles mesures ne sont pas appliquées à des entités dans d'autres secteurs se trouvant dans la même situation, comme celui des droits de l'homme. M. Owade se félicite des mesures qui ont été prises pour améliorer les services de données à l'ONUN, mais partage les sérieuses réserves concernant le système de téléconférences qui ont été exprimées lors d'une séance précédente au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il faudrait entreprendre une étude détaillée de la viabilité de ce projet. Entre temps, des crédits budgétaires doivent être ouverts pour que des services d'interprétation complets puissent être fournis à l'ONUN. A ce propos, la délégation du Kenya appuie les observations formulées par le Comité consultatif aux paragraphes IV.68, IV.70 et IV.72 de son rapport (A/54/7), et en particulier la recommandation figurant au paragraphe IV.63 tendant à ce que le PNUE reçoive la part qui lui revient des montants remboursés par les secrétariats des conventions, qui se montent à 300 millions de dollars.

71. En ce qui concerne le chapitre 13 du projet de budget-programme, 86 % des ressources du Centre des Nations Unies pour les établissements humains doivent provenir de sources extrabudgétaires, alors même que le Centre a un rôle critique à jouer dans le cadre de son mandat revitalisé. Le fait que, de plus en plus, de tels dons tendent à être affectés à des activités spécifiques empêche le Centre de réaliser de manière juste et équitable l'ensemble de ses programmes. Il faudrait par conséquent accroître la proportion des ressources allouées au Centre au titre du budget ordinaire, spécialement si l'on considère les résultats décevants de la récente conférence pour les annonces de contributions. Cette question a d'ailleurs été soulignée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 244 de son rapport (A/54/16). M. Owade félicite le Centre des réformes de large portée qu'il a introduites et souligne qu'il faut mettre à sa disposition des ressources suffisantes pour qu'il puisse préparer la session extraordinaire concernant la mise en oeuvre du Programme Habitat qui doit se tenir en 2001. Enfin, la délégation du Kenya pense elle aussi que le Directeur général du Centre devrait être nommé immédiatement avec rang de Secrétaire général adjoint.

72. M. NEE (Etats-Unis d'Amérique) appuie les efforts déployés pour renforcer le PNUE. Les modifications que le nouveau Directeur général a proposé d'apporter au programme de travail et au budget lors de la dernière session du

Conseil d'administration du PNUE devraient être appliquées. En outre, le PNUE devrait centrer son attention sur ses tâches fondamentales, comme le suivi et l'évaluation, et devrait appuyer les négociations menées au plan international au sujet des questions liées aux produits chimiques. Le paragraphe 12.35 du projet de budget évoque le rôle que joue le PNUE en suscitant et coordonnant des interventions au niveau international pour faire face aux situations d'urgence écologique, mais il faudrait ajouter les mots "en coordination avec les autres institutions compétentes" car le PNUE n'a pas reçu pour mandat de s'acquitter seul de cette tâche. Les activités concernant l'urbanisme décrites aux alinéas a) à d) du paragraphe 12.52 doivent tenir compte des travaux menés par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains afin d'éviter les doubles emplois dans ce domaine.

73. D'une manière générale, la délégation des Etats-Unis est satisfaite du chapitre 13 du projet de budget, mais elle souhaiterait avoir une explication au sujet de l'augmentation marquée des crédits demandés au titre des consultants et experts [A/54/6 (Vol. II, tab. 13.2)]. Le rapport sur les ressources additionnelles nécessaires pour mener à bien le Programme d'Habitat dont il est question au paragraphe 13.44 a) i) n'a pas été autorisé par les délégations. Le document d'ensemble élaboré en vue de la session extraordinaire devra tenir compte de toute la série de questions liées à la mobilisation des ressources, mais il ne devrait pas être publié de rapport distinct sur ce point.

74. M. KONDO (Japon) félicite le Gouvernement du Kenya d'avoir accueilli deux institutions aussi importantes que le PNUE et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Il accueille favorablement la partie explicative révisée du chapitre 12 qui a été établie sur la base des recommandations du Comité du programme et de la coordination et partage l'avis exprimé par le Comité consultatif touchant la nécessité d'assurer la transparence de l'action des organes directeurs des diverses conventions. La structure du PNUE, pléthorique au sommet, doit être ajustée dans le prochain budget-programme. Par ailleurs, M. Kondo souhaiterait avoir des éclaircissements concernant le problème évoqué au paragraphe IV.72 du rapport du Comité consultatif (A/54/7). Il espère que la restructuration de l'ONUN, dont il est question au paragraphe 229 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/54/16), aura pour effet d'accroître l'efficacité du PNUE. La délégation japonaise doute néanmoins qu'un poste de porte-parole soit nécessaire étant donné que les activités d'information devraient être réalisées sur la base d'une approche plus globale.

75. S'agissant du chapitre 13 du projet de budget-programme, M. Kondo appuie l'observation du Comité consultatif selon laquelle il faut identifier clairement les dépenses d'appui aux programmes et suivre de près les dépenses d'administration et de gestion pour veiller à ce qu'une plus large part des ressources mises à la disposition de la Fondation Habitat soit disponible pour l'exécution de projets (A/54/16, par. IV.79).

76. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) appuie les recommandations du Comité du programme et de la coordination ainsi que les déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Kenya. Le projet de budget du PNUE n'est ni transparent ni rationnel, et la terminologie employée n'est pas conforme à celle convenue par l'Assemblée générale. De ce fait, il est difficile d'évaluer l'adéquation des

crédits demandés au titre des dépenses d'administration et des services d'appui administratifs dans le contexte du programme de travail du PNUE, et les raisons des modifications proposées concernant les niveaux de ressources ne sont pas clairement expliquées. Le projet de budget devrait être éclairci pour permettre à la Cinquième Commission de savoir vraiment ce qui est proposé et ce qui pourrait être accompli au moyen des crédits demandés. Dans le projet à l'examen, ce que l'on appelle habituellement des programmes sont appelés sous-programmes, tandis que les sous-programmes sont qualifiés d'éléments. M. Odaga-Jalomayo ne comprend pas comment sont définis les objectifs, les ressources, les activités et les indicateurs de performance en ce qui concerne le PNUE.

77. La délégation ougandaise partage les vues exprimées par les délégations du Guyana et du Kenya touchant le manque de stabilité et de prévisibilité de la base de ressources du Programme, qui se compose principalement de fonds extrabudgétaires. Cette situation ne reflète pas le rôle qui incombe au PNUE, tel que défini dans la Déclaration de Nairobi, que l'Assemblée générale a approuvée à sa dix-neuvième session extraordinaire. Il y a lieu de relever que l'ONUN a été chargé de l'administration du budget, de sa dotation en personnel, de l'application des recommandations formulées par les Vérificateurs des comptes et de l'appui administratif pour le PNUE et les secrétariats des conventions, et il conviendrait de savoir comment ces dépenses doivent être couvertes étant donné que le budget proposé ne semble pas suffisant. Enfin, il faut espérer que des mesures seront prises d'urgence pour éviter la lourdeur et le parallélisme des procédures de nomination et de promotion suivies pour les institutions basées à Nairobi.

78. M. SIAL (Pakistan) appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que les déclarations des représentants du Kenya et de l'Ouganda. Il souhaiterait que le Secrétariat explique pourquoi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne n'ayant pas encore été approuvées par l'Assemblée générale ont été reflétées aux chapitres 12 et 13 du projet de budget-programme.

79. M. HALBWACHS (Contrôleur) explique que la très large place qui est faite aux ressources extrabudgétaires dans le projet de budget du PNUE reflète une décision adoptée par l'Assemblée générale lorsqu'elle a créé le PNUE et le Fonds pour l'environnement. Dans sa résolution 2997 (XXVII) l'Assemblée a stipulé que seuls les Services de conférence et un secrétariat restreint seraient financés au titre du budget ordinaire, tandis que le programme de travail serait financé au titre du Fonds pour l'environnement. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour permettre à l'ONUN de fournir des services administratifs aux secrétariats des conventions, les coûts desdits services seront couverts par ces derniers, comme indiqué au chapitre 27 du projet de budget-programme. L'augmentation marquée des crédits demandés au titre des consultants dans le projet de budget du Centre des Nations Unies pour les établissements humains est expliquée dans la partie descriptive dudit chapitre, où il est dit que le processus de préparation de la session extraordinaire qui doit se tenir en 2001 exigera la convocation d'un groupe spécial d'experts. Les mesures tendant à renforcer l'ONUN en général seront examinées dans le contexte du chapitre 27 du projet de budget-programme.

La séance est levée à 13 h 10.